

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle adoptera à sa séance ordinaire du 28 novembre 2018 un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 469 et édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle.

Contexte

Une modification à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 19 octobre 2018, impose aux municipalités de modifier le code d'éthique et de déontologie gouvernant leurs employés, de façon à y inclure des règles d'après-mandat s'appliquant aux employés occupant certaines fonctions. Le Conseil de la MRC doit adopter un nouveau code d'éthique afin de se conformer à ces exigences.

Résumé

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Antoine-Labelle énonce les principales valeurs éthiques de la MRC, les règles qui doivent guider la conduite des employés, les mécanismes de prévention ainsi que les sanctions qui peuvent leur être imposées en cas de manquement à ces règles.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation auprès du secrétariat au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

Coordonnées de la séance

Date et heure : 28 novembre 2018, à 13 h
Lieu : Salle des Préfets
405, rue du Pont, Mont-Laurier

Donné à Mont-Laurier ce 23^e jour du mois d'octobre 2018.
La directrice générale et secrétaire-trésorière



Me Mylène Mayer